

VENTE

■ Bois de chauffage (châtaignier) coupé à 50 (50 € sur place ou 55 € livré le stère) **06 85 17 37 78**

■ À vendre 306 bleu foncé en état de marche pour pièces détachées **07 82 11 82 90**

■ Taille haie Stihl H75. Prix : 280 € à débattre - Toyota Hilux 1992, 26 ch 200 km CT sera fait 3 500 € à débattre **06 64 91 05 84**

■ Cause déménagement vendis meuble 3 p 3 tiroirs merisier 200 € + 4 chaises merisier 60 € + meuble TV merisier 70 € + lit pliant 2 pers 10 € - Vends console demi-lune verre et fer forgé 25 €, pouf coffre pliable 10 €, service vaisselle Ikéa 3 €, miroir 60x50 4 €, photophore 2 € **06 83 51 57 14**

EMPLOI

■ Assistante maternelle disponible

pour accueillir votre enfant. Maison avec grand jardin, clos calme. Sortie Créon direction Haux **06 27 41 94 41**

■ Isabel, 38 ans, ponctuelle, dynamique, autonome et sympathique vous propose ses services pour ménage et repassage. Véhicule permis B **07 85 34 99 59**

■ Recherche serveur H/F sur Créon. Horaires : 19h30-21h, du mardi au samedi. Taux horaire : SMIC **05 57 51 19 04 / libourne@triangle.fr**

RECHERCHE

■ Dame retraitée cherche une personne sérieuse pour m'amener une à deux fois par semaine à l'EHPAD du Clos Lafitte de Fargues (présentation rémunérée) **05 57 83 06 85**

■ Homme retraité cherche logement deux pièces de plain pied avec garage ou parking privé 550 € avec charges comprises **05 56 23 21 17**



CRÉON

H E B D O
V E N D R E D I 7 O C T O B R E 2 0 1 6 # 1 6 4 1

NOS IMPÔTS LOCAUX

L'impôt est de plus en plus souvent décrié, son utilité de moins en moins comprise. Pour 37 % d'entre nous, l'impôt constituerait une « extorsion de fond ». Plus de 8 Français sur 10 considèrent que l'argent public est gaspillé... Néanmoins 56 % estiment que payer l'impôt est un « devoir citoyen »¹. Comment parler sereinement des impôts locaux après avoir lu de tels chiffres ? Les impôts locaux pour la commune de Créon, les seuls dont le conseil municipal soit responsable, sont au nombre de trois : la taxe d'habitation (TH), la taxe foncière sur les propriétés bâties (FB) et la taxe foncière sur les propriétés non bâties (FNB). Il n'y a plus d'impôt communal sur les entreprises. En effet, depuis le **1^{er} janvier 2015**, celles-ci s'acquittent de leur impôt local, la contribution économique territoriale, directement auprès de la Communauté des communes du Créonnais.

Créon : trois nouveautés fiscales en 2017

La quantité de logements vacants à Créon est en augmentation sensible, en particulier au centre-ville. Ce fait, combiné à un accroissement relatif du nombre de commerces qui ferment, fait courir à la commune le risque de voir dans quelques années son cœur historique se vider. Pour éviter ce phénomène, la commune ne dispose que de peu de armes mais le conseil municipal a décidé d'en utiliser une : la taxe d'habitation sur les logements vacants. Ainsi, un propriétaire qui se refuse à mettre en location un logement en état d'être loué devra, à partir de 2017, acquitter la TH de ce logement volontairement laissé vide. Par ailleurs, le mode de calcul des impôts locaux n'est pas un modèle d'équité fiscale. Pour y remédier, certes très partiellement, le conseil municipal a voté en septembre dernier, en faveur des personnes disposant de faibles revenus, le principe d'un abattement de 5% sur la valeur locative de leur logement. Par ces deux mesures, les élus ont voulu montrer qu'ils sont sensibles à la fois à la situation économique de certains habitants et au maintien d'une vie active au centre-ville. Enfin, conformément à ce que la mairie a annoncé fin décembre dernier, on voit apparaître sur l'avis d'imposition du foncier bâti la baisse de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères due au passage à une collecte hebdomadaire hors centre ville. Rappelons que cette baisse est graduelle et répartie sur trois années. Il apparaît clairement que le conseil municipal assume en 2016 une stabilité fiscale pour les contribuables créonnais tout en prenant en compte la situation économique des plus modestes d'entre eux. Ce choix est politique, au sens noble du terme.

Principe de calcul des impôts locaux : base et taux

Les impôts communaux sont, pour chacun d'entre nous, déterminés selon un principe simple : une valeur de base multipliée par un pourcentage. Le résultat de cette multiplication donne le montant dû. La valeur de base, appelée valeur locative, est fixée par les services de l'État. Elle est réévaluée par le Parlement chaque année fin décembre lors du vote de la loi de finances initiale. Pour l'année 2016, les valeurs locatives ont été augmentées de 1 %. Le taux du pourcentage est lui fixé par le conseil municipal. En 2016, les élus de Créon ont décidé de conserver les taux de 2015 pour la TH, le FB et le FNB. Ainsi, pour chaque foyer fiscal créonnais et à situation fiscale égale, chacun des trois impôts locaux augmentera de 1 % en 2016 par rapport à 2015 (part communale).

Suite page 2.



♣ **LE FILS DE JEAN**

Vendredi 7 à 14h30
Lundi 10 à 20h30

♣ **JUSTE LA FIN DU MONDE**

Vendredi 7 et mardi 11 à 18h
Dimanche 9 à 20h30
Lundi 10 à 14h30

♣ **RADIN !**

Vendredi 7 à 21h
Samedi 8 à 16h et 18h
Dimanche 9 à 15h30
Lundi 10 à 18h, mardi 11 à 20h30

♣ **PAT ET MAT**

Samedi 8 et dimanche 9 à 10h30

♣ **AQUARIUS (VO)**

Samedi 8 à 20h30

♣ **L'ODYSSÉE**

Dimanche 9 à 17h30

LA SEMAINE PROCHAINE

♣ **IVAN TSAREVICH**

Mercredi 12 à 16h

♣ **VICTORIA**

Mercredi 12 et jeudi 13 à 18h

♣ **MERCENAIRE**

Mercredi 12 à 20h30

♣ **LA BELLE ÉQUIPE**

Jeudi 13 à 14h

♣ **STEFAN SWEIG, ADIEU L'EUROPE (VO)**

Jeudi 13 à 20h30

SALLE ART ET ESSAI
LABEL JEUNE PUBLIC



Comparer les taux d'imposition entre les communes : un exercice qui n'a pas de sens

La presse publie régulièrement des articles établissant une comparaison des taux d'imposition entre les communes. Ces textes laissent penser qu'il vaut mieux habiter une commune pratiquant des taux faibles. Mais les choses sont moins simples. Quatre exemples :

	Taxe d'habitation 2015 Source : collectiviteslocales.gouv.fr		
	Base moyenne par habitant	Taux	Impôt moyen par habitant
Créon	1 100 €	19,53 %	215 €
Lignan-de-Bordeaux	1 288 €	16,44 %	212 €
Bordeaux	1 632 €	24,15 %	394 €
Neuilly-sur-Seine	4 703 €	12,57 %	591 €

Le taux de taxe d'habitation (TH) de Lignan-de-Bordeaux est inférieur à celui de Créon mais l'impôt moyen par habitant y est quasiment égal. À Neuilly-sur-Seine, le taux de TH est très inférieur à celui de Créon mais l'impôt par habitant est ... très supérieur ! En revanche, le taux de TH à Bordeaux est le double de celui de Neuilly pour obtenir un impôt par habitant beaucoup moins élevé.

Comparer les taux ne suffit donc pas, il faut également prendre en compte les bases, qui constituent un indice, approximatif, de la « richesse fiscale » de la commune.

¹ Sondage Opinion Way publié par l'Express.fr le 1^{er} décembre 2014

P R A T I Q U E

ARRÊTÉ DE VOIRIE

Depuis le **lundi 5 septembre 2016**, la rue Louise Paris est placée en zone piétonne :

- les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 8h50 et de 16h15 à 16h45 ;
- le mercredi de 8h45 à 9h05 et de 11h45 à 12h15.

AVIS AUX ÉLECTEURS - RÉVISION DES LISTES ÉLECTORALES

Les électeurs ayant changé de domicile à l'intérieur de la commune sont invités à indiquer leur nouvelle adresse (justificatif de domicile récent) à la mairie pour permettre la mise à jour du fichier électoral, avant le **31 décembre 2016**.

CONSEIL MUNICIPAL

Prochaine séance publique du conseil municipal le **jeudi 27 octobre** à 20h15, salle citoyenne. Ordre du jour et compte-rendu disponibles sur www.mairie-creon.fr.

PENSEZ-Y !

Créon hebdo est consultable et téléchargeable sur le site www.mairie-creon.fr, rubrique « La ville » => *Créon Hebdo*. Vous pouvez également via cette rubrique nous faire part d'un évènement associatif (« Signalez un évènement ») ou y déposer des petites annonces (« Rédigez votre annonce »). Des gestes simples et utiles pour l'environnement !

LA DÉMOCRATIE EN CRISE ?

Le **vendredi 14 octobre** à 20h dans la salle citoyenne de la mairie de Créon La Cabane à Projets vous propose de questionner le fonctionnement démocratique dans la France d'aujourd'hui. Avec Isabelle Guinaudeau, chargée de recherches CNRS au Centre Emile Durkheim (Sciences Po Bordeaux), nous explorerons diverses questions qui nous permettront d'analyser l'insatisfaction de beaucoup de Français vis-à-vis de leurs institutions et représentants. Nous discuterons également des propositions qui ont été faites pour renouveler le fonctionnement démocratique, en France et ailleurs. L'entrée de cette soirée est libre et gratuite.

LOTO

Loto organisé par les Fils d'Argent le **samedi 15 octobre** à 14h30 à l'espace culturel "Les Arcades". Nombreux lots dont : 980 € en bons d'achat, volailles, rôtis, corbeilles de fruits, 1/2 jambons désossés, plateaux de fromages. Tombola, buvette et pâtisseries. Renseignements : **05 56 30 14 26**.

JEUDI DU JAZZ

Le **jeudi 20 octobre** à 19h, soir Jeudi du Jazz à l'espace culturel "Les Arcades". Monique Thomas, originaire de Philadelphie, a été bercée par la musique noire américaine. Elle puise son énergie dans le jazz, la soul en

passant par le Gospel et le Rhythm & Blues. Elle a développé son travail autour du jazz et du gospel en tant que leader du groupe Voices of Praise. Elle présente un répertoire composé des plus grands standards, dans les traditions de ses chanteurs de jazz et gospel préférés. Billeterie uniquement sur place Assiette Charcut/Fromage à 5 € à réserver obligatoirement avant le **mardi 18 octobre** auprès de l'Office du tourisme du Créonnais au **05 56 23 23 00** ou sur info@tourisme-creonnais.com. Renseignements : **05 56 30 65 59** /contact@la-rural.fr / www.larural.fr.

SÉJOUR À LA ROCHELLE

Le secteur ados de Loisirs Jeunes en Créonnais organise un séjour pour les adolescents durant les vacances d'automne du **lundi 24 octobre au vendredi 28 octobre**. Au programme : découverte de La Rochelle, de l'île d'Oléron, de l'île de Ré et du marais poitevin (24 places). Contact : LJC Ados : **06 70 05 15 12**.

LOISIRS JEUNES EN CRÉONNAIS

LJC vous présente les Écoles Multisports, des animations sportives et éducatives pour les enfants des classes de CE1 à CM2. Vos enfants peuvent découvrir après l'école de multiples disciplines, encadrés par des éducateurs sportifs. Vous pouvez retrouver les programmes des 4 écoles ainsi (Baron, Créon, Haux et Sadirac) sur le site Internet www.ljcreonnais.org et le portail familles <http://ljcreonnais.portail-familles.net> L'inscription à l'année se réalise sur le portail familles. Pour plus d'information, vous pouvez contacter le secteur sports au **06 07 79 12 92**.

RÉVEILLON 31 DÉCEMBRE 2016

Nous sommes dans la dernière ligne droite, le **31 décembre** approche alors inscrivez-vous auprès de l'association Les Amis d'Amaury pour venir passer d'une année à la nouvelle. Ambiance cabaret repas spectacle, danses, magie, soirée DJ. Menu : apéritif et ses amuses-bouche, entrée, entremet, plat, fromage, dessert, café, vins et champagne compris. Tarif : 65 €. Réservations : **06 66 18 57 92**.

S. E. M. O. C. T. O. M.

ORDURES MÉNAGÈRES

- Secteur Nord : le lundi
- Secteur Sud : le jeudi
- Centre-ville : les lundis et jeudis

TRI SÉLECTIF

► **SECTEUR NORD ET CENTRE-VILLE (1)** collecte les **mardis 18 octobre et 1^{er} novembre**.

► **SECTEUR SUD (2)** collecte les **mardis 11 et 25 octobre**.

Plan détaillé disponible à l'accueil de la mairie ou sur www.mairie-creon.fr.